



Paris, le 15 décembre 2005

Communiqué de presse

Lancement de la campagne de prévention de la mort subite du sportif

Une opération pilote de **prévention de la « mort subite » des sportifs** a été lancée le jeudi 15 décembre 2005 par le Comité régional olympique et sportif de la région Ile-de-France (CROSIF), en partenariat avec le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage (CPLD), l'INSERM et la Fondation d'entreprise La Française des jeux.

La réunion s'est tenue en présence de Jean-François LAMOUR, Ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative, qui a accordé son patronage à l'opération.

Cette action, intitulée **« Mon club, relais du geste citoyen »**, consiste en s'appuyant sur les ligues et comités régionaux membres du CROSIF, en la diffusion auprès des sportifs franciliens d'un document au format « carte d'identité » présentant les principaux gestes permettant la réalisation d'un massage cardiaque, présenté comme « le geste qui sauve ». Ce massage doit être prodigué aux sportifs victimes d'un arrêt cardiaque et ce dans l'attente de l'arrivée des secours et notamment d'un défibrillateur.

La réalisation d'un massage cardiaque au cours des minutes séparant l'arrêt cardiaque et l'arrivée des secours permet d'accroître de manière significative les chances de survie.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'action que mène le CPLD, saisi de cette question par le Ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative, pour mieux connaître la réalité des morts subites chez les

sportifs, en identifier les causes et, à terme, proposer des mesures visant à la prévenir.

L'action du CPLD consiste notamment en la réalisation d'une étude épidémiologique tendant à la constitution d'un registre des morts subites de sportifs constatées en France. Cette étude a été confiée au Docteur Xavier JOUVEN, cardiologue et responsable d'une unité de recherche de l'INSERM.

AFIN DE CONTRIBUER A L'ÉTABLISSEMENT DU REGISTRE, LES CAS DE MORT SUBITE PEUVENT ETRE SIGNALES A L'INSERM A L'ADRESSE ELECTRONIQUE SUIVANTE : mortsubite@vjf.inserm.fr

La prévention de la mort subite : une priorité pour la santé publique

Environ 40.000 personnes seraient chaque année en France victimes d'une mort subite, c'est à dire d'un arrêt cardiaque. Le taux de survie s'établit à environ 2%.

L'expérience menée aux États-Unis dans la ville de Seattle montre que ce taux peut être porté à 20% si des actions de prévention sont menées. Ces actions portent à la fois sur la diffusion et la formation à l'usage d'un défibrillateur et sur la formation à la réalisation d'un massage cardiaque.

